

COUPE de FRANCE 2011 SPORT d'ENTREPRISE

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

La Coupe de France Sport d'Entreprise se dispute en TRIPLETTE.

Elle est ouverte à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

L'équipe doit être composée au minimum, de deux personnes travaillant dans l'entreprise. Le nombre de conjoint et/ou d'enfant ne devra donc pas excéder 50% de l'équipe <u>sur la piste</u> (chiffre ramené à **1**).

Elle se déroule en 3 phases :

Phase régionale

25 et/ou 26 juin 2011

Phase inter régionale

10 et 11 septembre 2011

- ✓ Inter Régions I à MARSANNAY

 Régions 1 ALSACE, 5 BOURGOGNE, 8 CHAMPAGNE ARDENNE, 10 FRANCHE COMTE, 15 LORRAINE
- ✓ Inter Régions II à MERIGNAC Régions 2 - AQUITAINE, 13 - LANGUEDOC-ROUSSILLON, 16 - MIDI PYRENEES
- ✓ Inter Régions III à SAINT NAZAIRE

 Régions 4 BASSE NORMANDIE, 6 BRETAGNE, 11 HAUTE NORMANDIE, 18 PAYS DE LA LOIRE
- ✓ Inter Régions IV à BOURGES Régions 3 - AUVERGNE, 7 - CENTRE, 14 - LIMOUSIN, 20 - POITOU CHARENTES
- ✓ Inter Régions V à PARIS La Matène
 Régions 12 ILE de FRANCE, 17 NORD PAS DE CALAIS, 19 PICARDIE & Départements d'OUTRE MER
- ✓ Inter Régions VI à PACA (à désigner)

 Régions 9 CORSE, 21 PROVENCE ALPES COTE d'AZUR, 22 RHONE ALPES
- Phase nationale

les 29 et 30 octobre 2011 / 32 équipes

à PARIS La Matène

Art. 2 - HANDICAP

La Coupe de France Sport d'Entreprise se joue avec handicap calculé individuellement. Le calcul du handicap se fait sur la base de 60 % par rapport à la différence de la moyenne à 220. En particulier, le listing de référence est pour chaque phase celui publié au moins 7 jours avant la date limite d'inscription à cette phase.

Art. 3 - LES EQUIPES

De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 5 joueur(se)s, avec un maximum de 4 joueur(se)s par phase.

Sont comptés dans les 5 joueur(se)s :

- les 3 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas
- aucun joueur(se) ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases
- le remplacement d'un joueur(se) en cours de rencontre, n'est autorisé qu'à l'issue de chaque partie, le handicap équipe est recalculé sur les mêmes bases que précédemment
- le joueur(se) remplacé peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions

Art. 4 - Systeme de Jeu

- Phase régionale : les qualifications se déroule par élimination directe, chaque rencontre se joue sur 3 parties
- Phase inter régionale : le premier tour se déroule en poule constituée chacune de 4 équipes, chacune jouant 3 fois 2 parties, puis le tour suivant par élimination directe, où chaque rencontre se joue sur 3 parties
- o Phase nationale : les qualifications se déroule par élimination directe, chaque rencontre se joue sur 3 parties

A - Elimination Directe

- Attribution de 1 point par partie gagnante (½ point en cas d'égalité) et 1 point supplémentaire (½ point en cas d'égalité) au total des quilles de la rencontre
- Si la rencontre se termine par un résultat nul (2 à 2), c'est par un jeu décisif que le partage se jouera, autant de jeu décisif que nécessaire seront joués suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif, l'handicap équipe est divisé par 3

B - Elimination par poules

- Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule, chaque rencontre se joue sur 2 parties avec attribution de 1 point par partie gagnante (½ point en cas d'égalité) et 1 point supplémentaire (½ point en cas d'égalité) au total des quilles de chacune des rencontres
- Le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés
- Les 2 premières équipes de chaque poule, sont qualifiées pour le tour suivant
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par :
 - a. le total des quilles (handicap inclus)
 - b. le plus petit handicap
 - c. un jeu décisif

Lorsque 2 équipes d'une même entreprise (ou même société) se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent dès le premier tour.

Art. 5 - Phases Regionales

- Elles se déroulent dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le Comité Sportif Régional et son délégué Sport d'Entreprise
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend
- Le tirage au sort des rencontres est effectué par le Comité Sportif Régional, en public et/ou en présence d'un arbitre et du délégué Sport d'Entreprise, au plus le juin 2011. Il est ensuite communiqué à l'ensemble des équipes, ainsi qu'au Département Sport d'Entreprise du Comité National Bowling
- 2 équipes d'une même entreprise (ou même société) se rencontrant au premier tour (excepté en lle de France) ont la possibilité de le faire dans l'établissement dont elles dépendent, si celui-ci est distant de plus de 150 kilomètres du lieu de la phase régionale

Art. 6 - Phases Inter Regionales

- o Les centres et les arbitres sont choisis par le CN Bowling
- La Ligue Régionale et son délégué Sport d'Entreprise dont dépend le centre d'accueil, sont responsables de la compétition
- En accord avec le centre, ils établissent les horaires, attribuent les pistes, encaissent les frais de parties auprès des capitaines d'équipes et les règlent au centre d'accueil
- Le tirage au sort des poules est effectué en public par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling, celui des rencontres des 32^{ème} de finale est effectué sur place par le Comité Sportif Régional, le jour même des confrontations
- o Chaque inter régions a au minimum 1 équipe qualifiée pour la phase nationale, le reste des places est attribué en fonction du nombre d'équipes engagées
- Les phases inter régionales se déroulent le samedi et/ou le dimanche

Art. 7 - Phase Nationale

- o Elle est organisée par le CN Bowling
- Elle est constituée de 2 poules, composées chacune de 16 équipes, dont le tirage au sort est effectué en public par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling National à l'issue des phases inter régionales
- o Toute équipe déclarant forfait pour cette phase sera remplacée par l'équipe battue en 32^{ème} de finale, lors du dernier tour qualificatif en inter régions
- Les équipes éliminées à l'issue des 16^{ème} de finale, disputeront la Consolante de la Coupe de France, sur le même principe
- Les équipes qualifiées continueront en FINALE de la Coupe de France
- o Un tirage au sort est effectué en public avant chaque tour, pour chaque tableau
- Les 2 équipes éliminées à l'issue des deux ½ finale, disputeront une rencontre de classement pour les 3^{ème} et 4^{ème} places, elle se déroulera en même temps que la FINALE

 En cas d'égalité en FINALE de la Coupe de France, le partage se fera en jouant 1 partie supplémentaire complète. Pour tous les autres tours et sur les deux tableaux, le partage se fera par un jeu décisif

A - Challenge de la LIGUE REGIONALE

- Cette compétition s'adresse aux équipes éliminées à l'issue des ¼ de finale de la Coupe de France et de sa Consolante
- Les 8 équipes concernées effectueront 1 série de 3 parties, avec handicap, les scores précédents ne sont pas cumulés

Art. 8 - ENGAGEMENTS

- A Bulletin (édité par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling)
 - Le capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
 - Il est accompagné d'un chèque de 45,00 € par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
 - Il ne comporte que 3 noms, les remplaçants éventuels n'ont pas à être mentionnés

B - **Date Limite d'Inscription** (impérative)

15 MAI 2011

 L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale et en phase inter régionale, est à la charge de chaque équipe
- Aucun droit d'engagement n'est demandé en phase inter régionale
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

Art. 9 - DISQUALIFICATION

En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prendra sa place.

Art. 10 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition. Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.